



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

René PILATO
Député de Charente

Angoulême, le 26 août 2026,
Stéphane Delpeyrat-Vincent
Maire de Saint-Médard-en-Jalles

Objet : Incendies en Gironde

Monsieur le Maire,

J'ai lu avec une attention particulière votre lettre adressée aux parlementaires à la suite des incendies qui ont frappé votre commune durant l'été 2026.

Votre constat est juste : **nous ne pouvons plus considérer ces catastrophes comme des événements exceptionnels auxquels il suffirait de répondre dans l'urgence, sans les anticiper.**

Les incendies de cet été, et particulièrement le mégafeu qui a touché le massif des Landes de Gascogne, doivent constituer un avertissement politique majeur. Quatre ans après les incendies de Landiras, le massif des Landes de Gascogne a de nouveau été confronté à une épreuve majeure. Cette répétition nous oblige à regarder la réalité en face : nous ne vivons plus seulement dans un monde qui se réchauffe, mais dans un monde où le risque d'incendies majeurs devient une donnée durable de notre avenir. **Notre pays est entré dans une période où les conséquences du dérèglement climatique deviennent structurelles et où la protection des populations, des bassins de vie et des écosystèmes exige une anticipation à la hauteur des dangers.** Cet été ce sont les feux, cet automne ou au printemps, ce seront les inondations et/ou les tempêtes.

Votre appel à une loi de programmation sur quinze ans constitue une base de discussion. Il répond à une nécessité que nous défendons avec le groupe parlementaire de la France insoumise : **sortir de la gestion budgétaire de court terme pour organiser durablement la prévention, la protection et l'adaptation du pays aux conséquences du réchauffement climatique.**

Mais l'expérience de cet été nous oblige aussi à aller plus loin. Un mégafeu n'est pas simplement un incendie plus vaste. Il devient un risque systémique lorsqu'il menace simultanément les populations, les routes d'évacuation, les réseaux électriques et de télécommunication, l'accès à l'eau, les établissements de santé, les capacités hospitalières ou encore des installations industrielles.

Face à ces risques en cascade, notre préparation doit désormais être pensée à l'échelle de ces interdépendances. Chaque institution ou chaque service ne peut plus agir isolément. Cela suppose un véritable changement de paradigme.

Premièrement, il faut reconstruire une capacité nationale de pilotage et de planification.

Trop longtemps, les politiques de prévention ont été dispersées entre différents ministères, services de l'État, collectivités et opérateurs, sans coordination suffisante. Les territoires ne doivent pas être laissés seuls face à des risques qui dépassent largement leurs frontières administratives. **L'État doit assumer pleinement sa responsabilité stratégique et organiser une réponse nationale et territorialisée.**

Le feu ignore les frontières administratives. La prévention et la lutte contre les incendies doivent donc également être pensées à une autre échelle que la seule logique départementale. **Il faut organiser la planification à l'échelle des grands ensembles écologiques et forestiers**, avec des objectifs précis, des financements identifiés et une capacité réelle à articuler les politiques d'urbanisme, de gestion forestière, de protection de l'eau et d'organisation des secours.

Cette stratégie doit s'inscrire dans le temps long. Elle ne peut dépendre des seules décisions annuelles prises au gré des lois de finances. Elle doit reposer sur une programmation pluriannuelle des moyens, des investissements et des objectifs à atteindre.

Deuxièmement, il faut donner enfin aux services de secours les moyens correspondant à leurs missions.

Face aux risques, nous devons renforcer massivement la sécurité civile, les SDIS, l'Office national des forêts et l'ensemble des services publics mobilisés face au risque incendie.

Cela suppose d'abord de renforcer les moyens humains. Les sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, et l'ensemble des personnels mobilisés doivent disposer des effectifs, des équipements et des conditions de formation nécessaires. Nous faisons également la proposition de la création d'une conscription écologique afin de constituer des gardes régionales de sécurité civile formées, pendant les épisodes de crise comme les incendies. La formation aux feux de forêt doit être renforcée, y compris dans les territoires nouvellement exposés à ce risque. La protection de la santé des personnels confrontés à des conditions d'intervention de plus en plus extrêmes doit également devenir une priorité.

De plus, une part essentielle du financement des SDIS repose sur les collectivités territoriales, ces mêmes collectivités à qui l'État impose toujours plus de restrictions budgétaires. Les départements et les communes les plus exposés ne peuvent être condamnés à supporter presque seuls le coût d'un risque climatique devenu national. **La protection civile doit redevenir une responsabilité financière pleinement assumée par l'État**, avec des mécanismes de solidarité et de mutualisation permettant de garantir que les territoires les plus exposés disposent des moyens nécessaires.

Le renouvellement et le renforcement de la flotte terrestre et aérienne doivent également être inscrits dans une programmation pluriannuelle contraignante. Il est indispensable de garantir la disponibilité et la maintenance des moyens existants, de renouveler les équipements vieillissants et de diversifier nos capacités d'intervention.

Nous devons également construire une véritable capacité industrielle et scientifique française et européenne dans le domaine des avions bombardiers d'eau et des équipements nécessaires à la lutte contre les incendies. Nous ne pouvons pas attendre la prochaine catastrophe pour découvrir que les moyens promis ne seront disponibles que plusieurs années plus tard.

Troisièmement, la prévention doit recevoir autant d'attention que la lutte contre les flammes.

Investir dans la sécurité civile est indispensable, mais **la prévention doit devenir le cœur de notre stratégie**. Elle implique de repenser l'aménagement de nos territoires, l'urbanisme, la gestion des forêts et la préparation des populations.

Il faut notamment **mieux maîtriser l'urbanisation aux interfaces entre les espaces habités et les forêts**. Le développement de l'habitat au contact direct des espaces forestiers rend les interventions plus difficiles et augmente considérablement la vulnérabilité des populations. Les documents d'urbanisme doivent donc intégrer pleinement le risque incendie et empêcher que de nouvelles décisions d'aménagement n'aggravent encore l'exposition des habitants.

La prévention suppose également d'**organiser les évacuations et de tester régulièrement la résistance de nos infrastructures face aux crises en cascade**. Les habitants des zones exposées doivent être mieux informés et préparés aux comportements d'autoprotection. Des exercices réguliers doivent permettre de préparer les populations, les collectivités et les services publics aux situations d'urgence.

Elle implique également de transformer notre rapport à la forêt.

Le massif des Landes de Gascogne est le produit d'une histoire économique et industrielle particulière. La forte homogénéité de certains peuplements, l'importance des monocultures, la continuité des combustibles et le dérèglement climatique constituent désormais une combinaison dangereuse. Il ne s'agit pas de désigner une essence comme responsable de tous les maux, mais de reconnaître que les modèles forestiers du passé doivent évoluer face au climat de demain.

Nous devons favoriser une forêt plus diversifiée et plus résiliente, avec une plus grande diversité d'essences et de classes d'âge. Il faut réduire les continuités de combustible lorsque cela est nécessaire, favoriser la régénération naturelle, préserver les espaces ouverts et renforcer la recherche publique sur l'adaptation des écosystèmes forestiers.

Cette transformation doit s'accompagner d'un **renforcement des moyens de l'Office national des forêts et des services publics chargés de la protection et de la gestion des écosystèmes**, qui ont subi une baisse drastique de ses effectifs ces dernières années.

Les aides publiques doivent être orientées et conditionnées à des pratiques de gestion saines permettant d'adapter les forêts au changement climatique, de préserver les écosystèmes et de renforcer leur résilience.

Quatrièmement, la question de l'eau doit être placée au cœur de cette stratégie nationale.

La sécheresse, les canicules, l'état sanitaire des forêts et le risque incendie sont étroitement liés. Votre proposition **d'une stratégie nationale de l'eau, avec des objectifs territorialisés de sobriété, de protection des nappes et de réutilisation**, est donc essentielle.

Mais cette stratégie doit également permettre de restaurer la capacité des territoires à retenir l'eau et à préserver l'humidité des sols. Face à l'assèchement progressif de certains territoires, nous devons protéger et restaurer les zones humides, les ripisylves et les cours d'eau, qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes et peuvent également contribuer à limiter la propagation du feu.

Des réserves stratégiques d'eau adaptées aux besoins de la lutte contre les incendies doivent également être organisées en lien avec les SDIS et la sécurité civile.

La politique de l'eau doit ainsi permettre de protéger durablement la ressource tout en assurant les besoins vitaux des populations, de l'agriculture, des services publics et des écosystèmes.

Cinquièmement, il faut préparer l'après-incendie et organiser la reconstitution écologique des territoires touchés.

La catastrophe ne s'arrête pas lorsque les flammes sont éteintes. Les sols, les cours d'eau, la faune et la flore restent durablement affectés. La reconstitution ne peut donc pas se résumer à réparer les dégâts matériels ou à replanter à l'identique.

Il faut mettre en place un suivi écologique de long terme des territoires incendiés, assurer la restauration des sols et des milieux naturels et prévenir les nouvelles fragilités qui peuvent apparaître après la catastrophe.

Les communes, les habitants, les agriculteurs et l'ensemble des territoires touchés doivent également bénéficier d'un accompagnement durable. La solidarité nationale doit permettre de reconstituer non seulement ce qui a été détruit, mais aussi de le faire autrement, en préparant les territoires aux risques futurs.

Enfin, **je partage votre proposition d'un contrôle démocratique régulier par le Parlement**. Une stratégie nationale ne doit pas être un document supplémentaire rangé dans un tiroir. Elle doit comporter des objectifs précis, des financements identifiés, des échéances, des indicateurs publics et une évaluation annuelle permettant de mesurer les progrès comme les retards et, si nécessaire, de corriger la trajectoire.

Mais nous devons également nous attaquer aux causes de la crise. **Il ne peut y avoir de politique cohérente de lutte contre les mégafeux sans une action déterminée contre le dérèglement climatique**. La prévention, l'adaptation et la protection des populations doivent donc s'inscrire dans une politique globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de sortie des énergies fossiles.

Les mégafeux doivent désormais irriguer l'ensemble de nos politiques publiques : politique forestière, urbanisme, eau, santé publique, recherche, sécurité civile, aménagement du territoire et solidarité entre les territoires.

Les incendies de 2022 avaient déjà constitué une alerte. Quatre ans plus tard, l'été 2026 nous rappelle avec une violence tragique que les avertissements ignorés deviennent des catastrophes. Le risque, lui, ne cesse de s'étendre et impose de préparer dès maintenant les territoires qui seront demain exposés.

C'est pourquoi je considère que votre appel mérite d'être entendu. La loi de programmation que vous proposez pourrait constituer le cadre d'une ambition plus large : une politique nationale de résilience face aux bouleversements climatiques, articulant planification nationale, prévention, sécurité civile, moyens humains et matériels, adaptation des infrastructures, politique de l'eau, transformation de l'agriculture et de la forêt, reconstitution écologique, justice territoriale et renforcement des services publics.

Protéger les Françaises et les Français face aux conséquences du dérèglement climatique n'est pas une politique parmi d'autres. C'est désormais une condition de l'exercice de toutes les autres politiques publiques.

Nous devons aux victimes et aux familles touchées par ces catastrophes, aux sapeurs-pompiers et à tous les agents mobilisés, mais aussi aux générations qui viennent, de tirer toutes les conséquences de ce que nous avons vécu.

C'est avec cet objectif et parce que nous devons agir au plus vite, que mon **collègue Eric Coquerel, député insoumis et président de la commission des finances, a demandé un budget rectificatif afin de financer la lutte contre les feux et l'aide d'urgence.**

En vous remerciant de votre interpellation, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération républicaine.

René Pilato
Député de Charente

